RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

26 avril 2018 Exercice 2017

CIMR

LA RETRAITE DU SECTEUR PRIVÉ

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT
Khalid CHEDDADI

VICES PRÉSIDENTS
Miriem BENSALAH CHAQROUN représentant la CGEM
Abdelhamid ADDOU représentant la RAM
Mohamed EL KETTANI représentant le groupe OGM

ADMINISTRATEURS
Imad TOUMI représentant MANAGEM
Saïd AHMIDOUCH représentant la CNSS
Mohamed BENCHAABOUN représentant la BCP
Mohamed Hassan BENSALAH représentant la FMSAR
Tajeddine GUENNOUNI représentant MARJANE HOLDING
Marcel COBUZ représentant Lafarge Maroc
Jaouad Cheikh LAHLOU représentant la CGEM
Abdelmjid TAZLAOUI représentant AMETYS
Hassan OURIAGLI représentant la SNI
Amin ABRAK représentant la SONASID
Tarafa MAROUANE représentant la SOMED

SECRÉTAIRE
Jaouad LMOURABITI Directeur des Etudes,Organisation et Pilotage

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Fidaroc Grant Thornton
Mazars Audit & Conseil

ACTUAIRE INDÉPENDANT

Grant Thornton

SOMMAIRE

Résultats de l'exercice 2017

- Activités de la CIMR en 2017
- Les résultats comptables et financiers de l'exercice 2017
- Les états financiers de l'exercice 2017

Bilan actuariel 2017

- Préambule
- Valorisation des engagements
- Ajustements paramétriques des principales hypothèses actuarielles à fin 2017
- Profil de la réserve de prévoyance
- Tests de sensibilité

Audit et certifications

- Rapport général des Commissaires aux Comptes
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 15 des statuts de la CIMR - exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017
- Rapport de l'Actuaire Indépendant

Projet de résolutions de l'assemblée générale ordinaire

Résultats de l'exercice 2017

- Activité de la CIMR en 2017
- Les résultats comptables et financiers de l'exercice 2017
- Les états financiers de l'exercice 2017

Activité de la CIMR en 2017

Les adhérents de la CIMR

L'année 2017 a enregistré l'entrée de 843 nouveaux adhérents au profit de 7 248 affiliés. Ces adhérents se ventilent comme suit :

Typologie d'adhérent	Nombre	affiliés
Personnes morales adhérant au profit de son personnel salarié	590	6 920
Personnes physiques adhérant au profit de son personnel salarié	24	99
Personnes physiques adhérant pour elles-mêmes	229	229

Par ailleurs, 505 entreprises ont été radiées donnant lieu à l'appel d'un montant de 357 923 930 dirhams (au titre des indemnités de radiation) et la sortie de 6 636 affiliés du régime. La répartition par motif de radiation est donnée dans le tableau suivant :

Cessation de paiement	Nombre adhérents	Montant Contribution Compensatrice de Radiation	% indemnité	Nombre affiliés	% affiliés
Radiations brutes pour cessation de Paiement	592	656 890 139	100%	11 294	100%
Réactivations	159	312 049 300	47,50%	5 692	50,40%
Radiations nettes pour cessation de Paiement	433	344 840 838,60	52,50%	5 602	49,60%

Autres motifs	Nombre adhérents	Montant Contribution Compensatrice de Radiation	Nombre affiliés	% affiliés
Cessation D'activité	5	2 293 939	8	0,77%
Non reprise d'adhésion au terme de la période de suspension d'adhésion	38	8 518 261	547	52,90%
Mutation	28	-	405	39,17%
Démission	0	-	0	0,00%
Non commencement d'exécution	0	-	0	0,00%
Suspension d'adhésion	1	-	74	7,16%
Total	72	10 812 201	1 034	100,00%

	Nombre adhérents	Montant indemnité	Nombre affiliés
Radiations nettes 2017	505	355 653 039	6 636

Le nombre d'adhérents actifs à la CIMR s'est ainsi établi en 2017 à 6 385 entreprises, enregistrant une hausse de 2% par rapport à 2016.

Par ailleurs, 457 adhérents ont amélioré la couverture au profit de 6 450 salariés :

Amélioration de la couverture	Adhérents	Affiliés
Extension d'adhésion à de nouvelles catégories de personnel	81	1 012
Augmentation des taux de cotisation et changement de régime	246	4 814
Adhésion à l'option Moubakkir (points à 50 ans)	82	169
Adhésion à l'option Mousabbak (points à 55 ans)	10	23
Achat de points	157	432

Les affiliés de la CIMR

En 2017, le nombre des salariés affiliés à la CIMR a progressé de 4,1% atteignant un effectif global de 641 358, répartis entre actifs cotisants au nombre de 348 431, et ayants droit au nombre de 292 927.

Statut	Effectifs 2016	Effectifs 2017	Variation
Actifs cotisants	333 646	348 431	4,4%
Ayants droits	282 288	292 927	3,7%
Total	615 934	641 358	4,1%

Le nombre d'actifs cotisants a augmenté de 4,4% par rapport à 2016, dépassant largement l'hypothèse retenue pour l'élaboration du bilan actuariel annuel, qui fixe l'évolution minimale annuelle du nombre d'actifs sur le long terme à 0,5% pour assurer le maintien de l'équilibre du régime.

Répartition par genre des affiliés à la CIMR

	Femmes		Hommes		Âge moyen
Actifs cotisants	102 884	30%	245 547	70%	39,1
Ayants droit*	86 030	29%	206 897	71%	48,1

L'évolution des salaires des actifs cotisants entre 2016 et 2017, s'affiche à 3,1%.

Sexe	Salaire moyen 2016 (DH)	Salaire moyen 2017 (DH)	Evolution
F	131 461	136 449	3,8%
M	147 743	152 012	2,9%
Total	142 962	147 420	3,1%
*Salaire déclaré par toute adhésion de groupe déclarant des salariés			

*Les ayants droit sont des affiliés qui ont quitté leur employeur sans faire valoir leur droit à la retraite auprès de notre Caisse, sans intégrer une autre entreprise adhérente et sans demander le remboursement de leurs cotisations salariales.

Au global, l'assiette totale des cotisations, c'est-à-dire les salaires déclarés à la CIMR, augmente de 7,6% entre 2016 et 2017. Ce chiffre est supérieur à l'hypothèse de 4,5% retenue dans les projections actuarielles.

Sexe	Masse salariale 2016 (MDH)	Masse salariale 2017 (MDH)	Evolution
F	12 838	13 978	8,9%
M	34 712	37 205	7,2%
Total	47 551	51 183	7,6%

Les allocataires de la CIMR

En 2017, le nombre des allocataires de la CIMR s'est élevé à 170 870, en progression de 3,9%, et la pension annuelle moyenne tous allocataires confondus, retraités, conjoints survivants et orphelins, s'est établie à 24 208 dirhams, enregistrant ainsi une augmentation de 1,7% par rapport à 2016.

L'exercice 2017 a enregistré l'arrivée de 10 147 nouveaux allocataires de pensions directes contre 8 696 en 2016, soit une augmentation de 17%.

Parallèlement, l'exercice 2017 a enregistré 2 976 extinctions de pensions dont 2 568 qui concernent des pensions principales. Les nouvelles pensions de réversions indirectes en faveur de conjoints survivants ou d'orphelins, se sont élevées en 2017 à 2 165.

Les 10 116 nouvelles liquidations, correspondant à un total de 19 021 272 points, et les 2 976 extinctions se ventilent comme suit :

	Pensions nouvelles	Pensions éteintes
Pensions principales	8 411	2 568
Pensions de réversion directe	297	374
Pensions d'orphelins directs	31	34
Options de rachat	1 408	0
TOTAL	10 147	2 976

(*) : Il s'agit de réversions directe et indirecte

La part des liquidations par anticipation a connu une augmentation entre 2016 et 2017 en passant de 32,05% à 38,14%. Les départs à 60 ans quant à eux, ont diminué, passant de 64,13% à 57,91%. En revanche, les départs en retraite prorogée ont augmenté, passant de 3,82% à 3,95%.

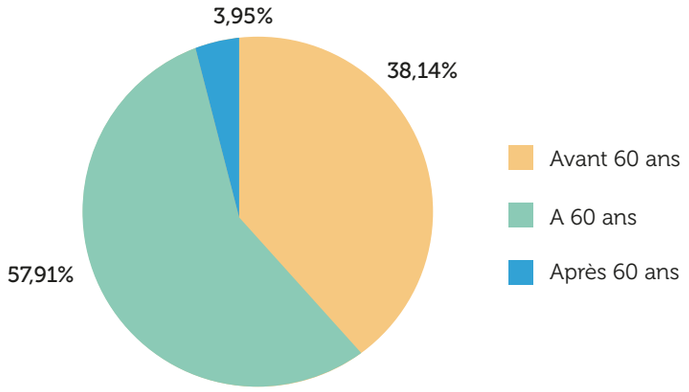

La tendance des liquidations avec option en capital reste à un niveau élevé, tout en s'inscrivant dans un trend baissier de long terme, avec 7 792 dossiers, représentant 80% du total des dossiers liquidés, contre 80,46% en 2016, et induisant un total de points déduits de 7 954 705.

La durée moyenne du service de l'allocation a atteint 19 années et 2 mois contre 18 années et 9 mois l'année précédente. L'âge moyen au décès s'établit ainsi à environ 79 ans et 6 mois, soit 3 mois de plus par rapport à 2016.

Pensions en service

Nature des pensions	Pension en service	Pension annuelle moyenne
Pension principale	123 386	28 738
Pension de réversion	47 128	12 488
Pension d'orphelins	356	5 562

Enfin, le rapport actifs/retraités, obtenu en affectant le nombre de pensions de réversion d'un coefficient de 0,5 et celui des pensions d'orphelins de 0,2, a enregistré une légère hausse puisqu'il s'est établi en 2017 à 2,37 contre 2,36 en 2016.

Les paramètres du régime de la CIMR en 2017

SALAIRE DE REFERENCE

En vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement Intérieur, le salaire de référence a évolué de 2,1% pour passer de 23,97 en 2016 à 24,48 en 2017.

VALEUR DU POINT A LA LIQUIDATION

Conformément aux dispositions de l'article 13 du Règlement Intérieur, la valeur du point à la liquidation a évolué de 2,1% pour passer de 14,39 en 2016 à 14,69 en 2017.

VALEUR DU POINT EN SERVICE

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 Mars 2017, après examen du bilan actuariel de l'exercice 2016, a décidé de faire évoluer la valeur du point en service de 1,25%, pour passer de 12,35 en 2016 à 12,51 en 2017.

REVALORISATION DE L'OPTION CAPITAL

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 Mars 2017, après examen du bilan actuariel de l'exercice 2016, a décidé de maintenir les taux de rendement et de revalorisation à appliquer à l'Option Capital pour l'exercice 2017, aux niveaux fixés en 2016:

- Taux de revalorisation : 3,50 %

Résultats comptables et financiers de l'exercice 2017

Produits techniques

Les produits techniques hors reprises d'exploitation (cotisations sociales annuelles, contributions, intérêts de retard, surprimes et rachats, contribution des compagnies d'assurances, rentes de capitalisation, contribution compensatrice de radiation et intérêts de retard) ont totalisé 7 596 millions de dirhams en 2017, marquant ainsi une hausse par rapport à 2016, de 150,45 millions de dirhams en valeur absolue, soit une augmentation de 2%.

Cette hausse est due à l'effet combiné de :

- L'augmentation de 616,71 millions de dirhams des contributions retraites, des rentes de capitalisation et la réalisation contributions forfaitaires liées aux nouvelles adhésions type 3 et 4.
- La baisse de la contribution compensatrice de radiation de 473,44 millions de dirhams.

Il convient de signaler que la contribution compensatrice de radiation non encore encaissée, n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice, car elle est comptabilisée en produit puis provisionnée pour le même montant. Le total des produits techniques est passé de 7 719,09 millions de dirhams en 2016 à 7 796,77 millions de dirhams en 2017, enregistrant ainsi une hausse de 1%.

Détail des contributions (en millions de dirhams)

	2017	2016	Variation %
Cotisations des adhérents	0,06	2,90	-97,8%
Contributions part patronale	3877,4	3553,04	9,1%
Contributions part salariale	2982,5	2732,82	9,1%
Surprimes et rachats des services passés	146,7	120,31	21,9%
Rentes de capitalisation	169,8	153,54	10,6%
Contributions forfaitaires	16,9	0	
Contributions des assurances	11,5	9,15	25,9%
Indemnités de radiation	357,9	831,37	-56,9%
Intérêts de retard	32,9	42,16	-22,0%
Produits techniques hors reprises d'exploitation	7 595,75	7 445,30	2,0%
Reprises d'exploitation	201,0	273,80	-26,6%
Total des produits techniques	7 767,77	7 719,09	1,0%

Evolution des produits techniques (en millions de dirhams)

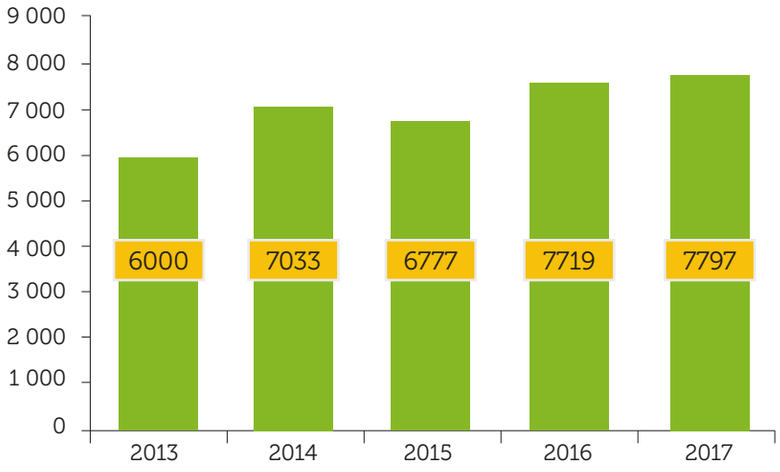

Charges techniques

Les allocations versées ou dues au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 3 994,90 millions de dirhams contre 3 779,7 millions de dirhams en 2016, marquant une augmentation de 215,20 millions de dirhams, soit 5,7% par rapport à 2016.

Les versements en 2017, au titre de l'option en capital, se sont élevés à 671,98 millions de dirhams contre 553,06 l'exercice précédent. Les remboursements des cotisations salariales, durant l'exercice 2017, se sont élevés à 51,21 millions de dirhams contre 177,01 millions de dirhams l'exercice précédent.

Le solde des dotations aux provisions a enregistré un montant de 21 333,14 millions de dirhams contre une dotation de 982,55 millions de dirhams l'exercice précédent.

Cette augmentation est essentiellement due à la dotation, pour la première fois, de la provision mathématique de capitalisation pour un montant de 20 792,79 millions de dirhams.

Les charges techniques hors dotations ont progressé de 5,7% passant de 4 534,01 millions de dirhams à 4 793,57 millions de dirhams.

Globalement, les charges techniques ont augmenté de 20 610,15 millions de dirhams, passant de 5 516,56 à 26 126,71 millions de dirhams, soit une hausse de 373,6%.

Détail des charges techniques (en millions de dirhams)

Nature	2017	2016	Variation
Allocation retraite part répartition	3829,23	3631,93	5,4%
Allocation retraite part capitalisation	165,66	147,77	12,1%
Total des allocations	3 994,90	3 779,70	5,7%
Option capital	671,98	553,06	21,5%
Remboursement des cotisations salariales	51,21	177,01	-71,1%
Allocations options de rachat	59,96	24,24	147,3%
Indemnité de décès	15,52		
Total des charges techniques hors dotation	4 793,57	4 534,01	5,7%
Dotations Provisions Créances Adh Litigieux & Radiés	531,02	965,26	-45,0%
Provisions mathématique	20792,79		
Dotation aux provisions pour créances litigieuses	9,32	17,29	-46,1%
Total des charges techniques	26 126,71	5 516,56	373,6%

Frais généraux

En 2017, les frais généraux hors charges et produits exceptionnels, ont augmenté de 5,9% passant ainsi de 93,64 millions de dirhams en 2016 à 99,21 millions de dirhams en 2017.

En tenant compte des pertes et profits exceptionnels, les frais généraux ont marqué une augmentation de 25% entre les deux exercices, passant ainsi de 145,74 millions de dirhams à 182,14 millions de dirhams en 2017.

L'augmentation des charges exceptionnelles est due à la constatation d'un abandon des créances de l'indemnité de radiation pour un montant de 71,1 millions de dirhams en application de la procédure des adhérents radiés.

Rapportés au total des contributions, les frais généraux hors éléments exceptionnels (*) représentent 1,38%, contre 1,42% l'exercice précédent, marquant ainsi une baisse de 3,4% qui est due à la hausse significative des contributions.

(*) En 2017, il a été décidé de modifier la méthodologie de calcul du ratio de gestion.
En effet, le ratio de gestion était calculé selon la formule « Frais Généraux / Total des Produits techniques ». Du fait de la forte volatilité des indemnités de radiation et des reprises, qui sont provisionnées à 100% et n'interviennent pas dans le résultat, nous avons proposé de les écarter du calcul du ratio.
La formule proposée: Frais Généraux / Totales des contributions Hors reprises et indemnité de retard et radiation.

Frais généraux, pertes et profits en millions de dirhams

	2017	2016	Variation
Frais généraux et DEA	99,21	93,64	5,9%
Charges exceptionnelles	84,09	52,52	60,1%
Profits exceptionnels	1,16	0,42	177,0%
Total des frais généraux, pertes et profits	182,14	145,74	25,0%
Rapport aux produits techniques	2,34%	1,89%	23,7%
Total des frais généraux hors exceptionnels	99,21	93,64	5,9%
Rapport aux produits techniques	1,38%	1,42%	-3,4%

Excédent d'exploitation de l'exercice

Au cours de l'exercice 2017, la CIMR a enregistré des produits techniques totalisant 7 796,77 millions de dirhams. Les charges techniques hors PMC ont atteint un montant total de 5 333,92 millions de dirhams laissant apparaître un solde technique hors PMC de 2 462,86 millions de dirhams contre 2 202,53 millions de dirhams en 2016, soit une augmentation de 11,8%.
Les produits de patrimoine nets des charges correspondantes, ont totalisé 2 873,03 millions de dirhams en 2017, contre 2 667,03 millions de dirhams en 2016, soit une hausse de 7,7 %.

Excédent d'exploitation de l'exercice en millions de dirhams

	2017	2016	Variation
Produits techniques	7 796,77	7 719,09	1,0%
Produits techniques Hors Indemnités de radiation & Intérêts de Retard Adhérents & Reprise / Prov. Créances des Adhérents	7 204,95	6 571,77	9,6%
Charges techniques	26 126,71	5 516,56	373,6%
Provision Mathématique Capitalisation	20 792,79	-	
Charges techniques Hors PMC	5 333,92	5 516,56	
Charges techniques hors PMC et Dotations	4 793,57	4 534,01	
Solde technique	2 462,86	2 202,53	11,8%
Taux de couverture technique*	146,2%	139,9%	4,47%
Produits du patrimoine	3 122,74	3 388,59	-7,8%
Charges du patrimoine	249,71	721,56	-65,4%
Résultat du patrimoine	2 873,03	2 667,03	7,7%
Frais généraux et DEA	99,21	93,64	5,9%
Produits Exceptionnels	1,16	0,42	177,0%
Charges exceptionnelles	84,09	52,52	60,1%
Total des produits	10 920,67	11 108,10	-1,7%
Total des charges hors PMC	5 766,92	6 384,28	-9,7%
Exédent d'exploitation hors PMC	5 153,75	4 723,82	9,1%
Dotation à la réserve de prévoyance	-15 639,04	4 723,82	-431,1%
Taux de couverture global**	189,4%	174,0%	8,84%

* Produits Techniques Hors reprise PMC/ Charges Techniques hors PMC
** Total des Produits Hors reprise PMC/ Total des Charges Hors PMC

Le taux de couverture global (Total des Produits Hors reprise PMC/ Total des Charges Hors PMC) est passé de 174,0% en 2016 à 189,4% en 2017.

Provisions techniques

Suite au changement statutaire de la CIMR et à sa transformation en société mutuelle de retraite la CIMR est dans l'obligation de constituer une provision mathématique et de se conformer au Plan comptable des Caisses de retraites.

L'application de ces nouvelles règles a conduit à :
- La constatation et la comptabilisation d'une provision mathématique de capitalisation pour un montant de 20 792,79 millions de dirhams.
- La constatation d'un résultat déficitaire de 15 639,04 millions de dirhams qui a été entièrement prélevé sur la réserve de prévoyance constituée en début d'exercice.
- La constatation d'une réserve pour prestations échues et non payées pour 417 millions de dirhams liée au reclassement des allocations échues et non payées dont l'échéance est supérieure à 1 an.
- Un total de provisions techniques au 31 décembre 2017 de 50 299 millions de dirhams comparé à 44 728 MDH au 31 décembre 2016 soit une progression de 12,5%.

Le résultat d'exploitation hors PMC s'élève à 5 153,75 millions de dirhams comparé à 4 723,82 millions de dirhams au titre de l'exercice précèdent, soit une hausse de 9,1%.

Provisions techniques en millions de dirhams

	2017	2016	Variation
Réserves précédentes	44 728	40 004	11,8%
Dotation réserve mathématique capitalisation	20 793	-	
Réserves pour prestations échues et non payées	417	-	
Dotation de l'exercice	-15 639	4 724	-431,1%
Total Réserves de Prévoyances	50 299	44 728	12,5%

Évolution de la dotation aux provisions techniques, en millions de DH (Hors PMC)

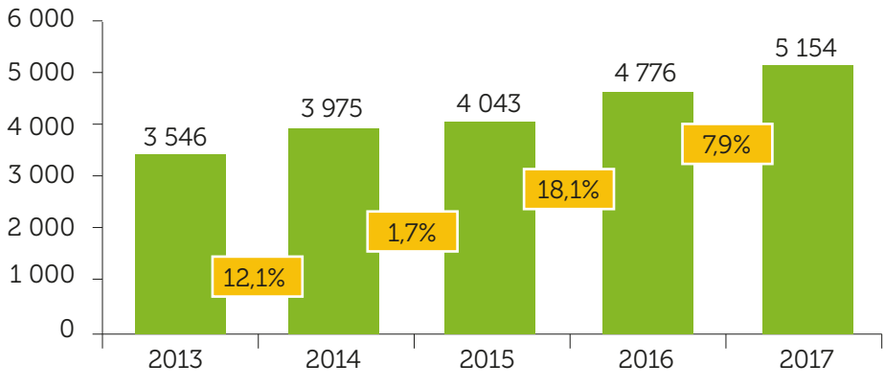

Évolution des Provisions Techniques en millions de dirhams

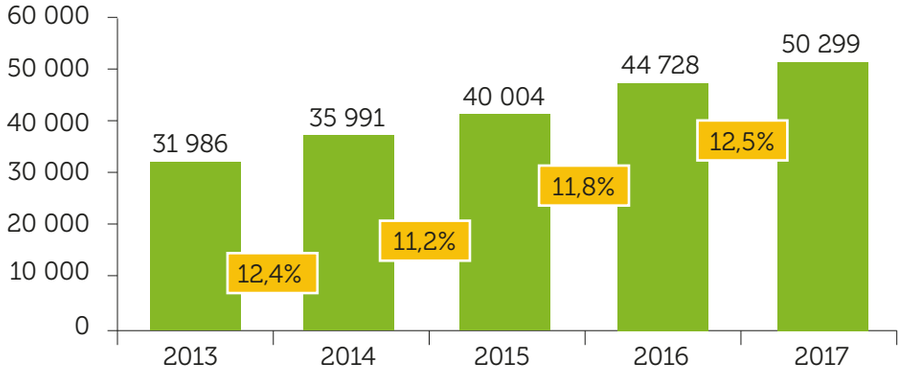

Produits nets du patrimoine en millions de dirhams

En 2017, les produits du patrimoine ont atteint la valeur de 3 122,74 millions de dirhams contre 3 388,59 millions de dirhams en 2016, enregistrant une hausse de 22,5%.

	2017	2016	Variation
PRODUITS DES PLACEMENTS	3 122,74	3 388,59	-7,8%
Revenus de valeurs mobilières	979,03	923,34	6,0%
Profit sur réalisation valeurs mobilières	1 984,69	2 313,70	-14,2%
Gains de change	0,10	0,27	-63,9%
Intérêts et autres produits de placements	50,08	36,90	35,7%
Reprise sur charges de placements	108,84	114,38	-4,8%
CHARGES DES PLACEMENTS	249,71	721,56	-65,4%
Droits de garde sur titres	5,01	4,12	21,4%
Frais sur opérations sur titres	16,53	18,76	-11,9%
Pertes de change	0,27	0,15	76,7%
Pertes sur réalisation de valeur mobilière	0,11	309,15	-100,0%
Frais de gestion du patrimoine immobilier	0,27	0,16	68,1%
Retenues à la source	13,88	15,35	-9,6%
Dotations sur placements	213,65	373,86	-42,9%
RESULTAT FINANCIER	2 873,03	2 667,03	7,7%

La valeur estimative du portefeuille CIMR (actions, obligations, OPCVMs, valeurs non cotées, placements immobiliers, devises et or) s'est établie au 31 décembre 2017 à 59 777 millions de dirhams par rapport à la valeur comptable au 31 décembre 2017, qui s'élève à 48 169 millions de dirhams. La plus-value latente est de 11 608 millions de dirhams représentant ainsi 24,09% de la valeur comptable, indépendamment des placements immobiliers et des titres non cotés qui restent exprimés en valeur comptable.

Composition du portefeuille

EN MDH	VALEUR MARCHÉ 31/12/2016	VALEUR MARCHÉ 30/12/2017	POIDS en VM En %	Variation YTD En MDH	Variation En %
1. ACTIONS	30 694	33 243	55,60%	2 549	8,31%
DIRECTES	18 577	20 655	34,60%	2 078	11,18%
FONDS DEDIES	1 721	1 919	3,20%	198	11,49%
INTERNATIONAL	404	464	0,80%	60	14,77%
NON COTEES	9682	9928	16,60%	246	2,54%
AUTRE	309,1	276,9	0,50%	-32	-10,42%
2. OBLIGATIONS	20 432	23 938	40,00%	3 506	17,16%
FONDS DEDIES	12 897	13 019	21,80%	122	0,95%
FONDS DÉDIÉS DETTE PRIVEE	3 111	2 712	4,50%	-399	-12,83%
OBLIGATIONS EN DIRECT	414	415	0,70%	0,4	0,09%
COURT TERME	4 010	7 792	13,00%	3 783	94,34%
3. ALTERNATIFS	2 365	2 597	4,30%	231	9,78%
IMMOBILIERS	1 552	1 692	2,80%	140	8,99%
INFRASTRUCTURES	813	905	1,50%	92	11,28%
TOTAL	53 491	59 777	100,00%	6 287	11,75%

Les états financiers de l'exercice 2017

Bilan au 31 décembre 2017

Actif

ACTIF	Exercice 31/12/2017			Exercice
	Brut	Amort	Net	31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE	49 202 487 840	842 691 043	48 359 796 797	43 259 814 653
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	4 164 463	1 465 333	2 699 130	3 192 545
Frais préliminaires	-			
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4 164 463	1 465 333	2 699 130	3 192 545
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 479 926	13 241 070	4 238 856	6 860 532
Immobilisations en recherche et dévelopement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	17 479 926	13 241 070	4 238 856	6 860 532
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	297 059 520	127 227 302	169 832 218	172 230 285
Terrains	15 585 000		15 585 000	15 585 000
Constructions	178 616 719	75 926 278	102 690 441	105 134 118
Installations techniques, matériel et outillage	2 606 320	2 463 185	143 136	403 767
Matériel de transport	-	-	-	-
Mobilier, matériel de bureau, aménagements divers	51 513 955	46 802 140	4 711 815	4 744 677
Autres immobilisations corporelles	2 270 291	2 035 699	234 592	457 740
Immobilisations corporelles en cours	46 467 233		46 467 233	45 904 982
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	48 883 783 931	700 757 338	48 183 026 593	43 077 531 292
Prêts immobilisés	14 839 262		14 839 262	14 962 210
Autres créances financières	752 781 499	126 593 258	626 188 242	499 499 879
Titres immobilisés	23 956 906 709	549 378 666	23 407 528 043	22 177 826 431
Placements immobiliers	176 080 087	24 785 414	151 294 673	114 558 421
Dépot en comptes indisponibles	-		-	-
Autres placements immobilisés	23 983 176 373		23 983 176 373	20 270 684 350
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF	-		-	-
Diminution des créances immobilisées et des placements			-	-
Augmentation des dettes de financement				
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	4 686 730 924	2 380 033 205	2 306 697 719	2 047 938 325
Assurés, pensions et comptes rattachés	150 435 876	78 577 373	71 858 503	88 760 095
Cotisations, adhérents, contribuant et comptes rattachés	4 455 903 973	2 295 754 155	2 160 149 818	1 872 533 601
Stocks			-	-
Fournisseurs débiteurs	5 928 167		5 928 167	5 477 796
Personnel débiteur	54 825		54 825	287 312
État débiteur	-		-	-
Autres débiteurs	8 304 419	5 701 677	2 602 742	2 244 025
Comptes de régularisation - actif	66 103 665	-	66 103 665	78 635 495
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (éléments circulants)				
TRESORERIE - ACTIF	51 601 296	-	51 601 296	23 798 144
Chèque et valeurs à encaisser				
Banques, TGR, C.C.P.	51 577 591	-	51 577 591	23 770 546
Caisses, régies d'avances et accréditifs	23 705		23 705	27 598
TOTAL	53 940 820 060	3 222 724 248	50 718 095 812	45 331 551 121

Bilan au 31 décembre 2017

Passif

PASSIF	Exercice 31/12/2017	Exercice 31/12/2016
FINANCEMENT PERMANENT	50 306 590 247	44 732 041 424
RÉSERVES DE PRÉVOYANCE	29 089 198 210	44 728 243 053
Réserves exercices précédents	44 728 243 053	40 004 419 408
Réserve de l'exercice	-15 639 044 843	4 723 823 645
RESERVES POUR FLUCTUATION PORTEFEUILLE	21 210 206 946	-
Provisions, Fonds et reserves technique des regimes en repartition		
Provisions, Fonds et reserves technique des regimes en capitalisation	20 792 792 661	
Réserves pour prestations échues et non payées	417 414 285	
Provisions, Fonds et reserves technique des regimes mixtes		
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	-	-
Subvention d'investissements		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT	-	-
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement		
PROVISION DURABLES POUR RISQUE ET CHARGES	7 185 091	3 798 371
Provision pour risque	7 185 091	3 798 371
Provision pour charges		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF	-	-
Augmentation des créances immobilisées et des placements		
Diminution des dettes de financement et des provisions		
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	406 211 218	581 887 888
DETTES DE PASSIF CIRCULANT	406 211 218	581 887 888
Assurés, pensionnés et comptes rattachés	181 185 469	516 571 141
*Allocations Échues non Payées	181 185 469	516 571 141
*Chèques Remboursement de cotisations salariales		
Cotisants et contribuants créditeurs	171 835 579	7 361 768
Retenues sur pensions		
Fournisseurs et comptes rattachés	18 236 699	22 884 744
Personnel créditeur	317 152	139 623
Organismes sociaux créditeurs	976 744	1 522 379
Etat créditeur	18 170 230	16 872 661
Comptes d'associés créditeurs		
Autres créanciers	7 768 367	5 618 592
Comptes de régularisation - passif	7 720 979	10 916 981
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (ELEMENTS CIRCULANTS)		
TRESORERIE	5 294 347	17 621 809
TRESORERIE - PASSIF	5 294 347	17 621 809
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
BANQUES	5 294 347	17 621 809
TOTAL	50 718 095 812	45 331 551 121

Compte de produits et charges au 31 décembre 2017

	LIBELLÉ	OPÉRATION			
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	Totaux de l'exercice Exercice 31/12/2017 3=1+2	Totaux de l'exercice Exercice 31/12/2016 3=1+2
1	COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS	7 796 774 182		7 796 774 182	7 719 092 862
	Cotisations Adhérents	**63 010**		**63 010**	**2 902 510**
	Cotisations de retraite	**6 859 948 064**		**6 859 948 064**	**6 285 858 645**
	• Contributions, Part patronale	3 877 418 637		3 877 418 637	3 553 042 234
	• Contributions, Part salariale	2 982 529 427		2 982 529 427	2 732 816 411
	Contributions spéciales	**327 998 165**		**327 998 165**	**283 007 380**
	• Suprimes & Rachats services passés	146 680 040		146 680 040	120 310 359
	• Contributions Assurances	11 525 956		11 525 956	9 152 324
	• Rentes de capitalisation	169 792 169		169 792 169	153 544 697
	Contributions forfaitaires	**16 942 739**		**16 942 739**	-
	• Contributions au titre des adhesions de type 2	-		-	-
	• Contributions au titre des adhesions de type 3	9 168 146		9 168 146	-
	• Contributions au titre des adhesions de type 4	7 774 593		7 774 593	-
	Autres Produits d'exploitation,	**390 794 959**		**390 794 959**	**873 528 342**
	• Indemnités de radiation	357 923 931		357 923 931	831 367 230
	• Intérêts de Retard Adhérents	32 871 028		32 871 028	42 161 112
	Reprises d'exploitation, transferts de charges	**201 027 245**		**201 027 245**	**273 795 985**
2	PRESENTATION ET FRAIS	26 126 709 864		26 126 709 864	5 516 560 604
	Présentation de retraite	**4 793 569 706**		**4 793 569 706**	**4 534 011 348**
	• Allocations retraites, part répartition	3 829 234 291		3 829 234 291	3 631 925 093
	• Allocations retraites, part capitalisation	165 662 741		165 662 741	147 771 916
	• Option en capital	671 982 590		671 982 590	553 059 009
	• Remboursements de Cotisations Salariales	51 210 543		51 210 543	177 013 026
	• Allocations Option de Rachat	59 962 260		59 962 260	24 242 303
	• Indemnité de décès	15 517 281		15 517 281	-
	Dotations d'exploitation	**21 333 140 158**		**21 333 140 158**	**982 549 257**
	• Dotations Provisions Créances Adhérents Litigieux & Radiés	531 023 778		531 023 778	965 257 901
	• Provisions mathématique	20 792 792 661		20 792 792 661	-
	• Dotations Provisions Créances Rentes Viagères	9 323 719		9323 719	17 291 356
3	RESULTAT DES OPERATIONS TECHNIQUES (1-2)	18 329 935 682		-18 329 935 682	2 202 532 258
4	PRODUITS DES PLACEMENTS	3 122 739 881		3 122 739 881	3 388 591 633
	Revenus de valeurs Mobillières	979 029 338		979 029 338	923 335 733
	Profit sur réalisation Valeurs Mobillières	1 984 690 894		1 984 690 894	2 313 703 703
	Gain de change	98 397		98 397	272 376
	Intérêts et autres produits de placements	**50 078 842**		**50 078 842**	**36 896 202**
	• Intérêts Fonds de dépôt	47 943 595		47 943 595	35 195 432
	• Intérêts prêts personnel	765 689		765 689	331 213
	• Revenus locatifs	1 369 557		1 369 557	1 369 557
	Reprise sur charges de placements	**108 842 412**		**108 842 412**	**114 383 619**
	• Reprise sur provisions loyers Immeuble	-		-	-
	• Reprise sur provisions de titres	108 842 412		108 842 412	114 383 619
	• Reprise sur provisions pour perte de changes	-		-	-
5	CHARGES DES PLACEMENTS	249 707 888		249 707 888	721 557 418
	Droits de garde sur Titres	5 005 314		5 005 314	4 123 013
	Frais sur Opération Titres	16 530 353		16 530 353	18 762 805
	Pertes de changes	270 679		270 679	153 178
	Pertes sur réalisation Valeurs Mobillières	105 851		105 851	309 150 508
	Frais de gestion patrimoine immobillier	266 893		266 893	158 818
	Retenues à la source sur portefeuille	13 882 034		13 882 034	15 350 084
	Dotations sur placement	**213 646 763**		**213 646 763**	**373 859 012**
	• Dotations provisions dépréciation des titres	213 177 485		213 177 485	373 389 733
	• Dotations provisions Créances loyer	469 279		469 279	469 279
	• Dotation provisions pour perte de changes			-	
6	RESULTAT FINANCIER (4-5)	2 873 031 993		2 873 031 993	2 667 034 216
7	CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	98 380 295	824 871	99 205 167	93 641 692
	Achats consommés de matières et fournitures	4 222 223		4 222 223	4 938 069
	Autres charges externes	23 497 772		23 497 772	21 480 402
	Charges de personnel	54 602 263		54 602 263	51 998 285
	Dotation amortissements des immobilisations	16 058 038	824 871	16 882 909	15 224 936
8	PRODUITS DE GESTION NON COURANTS	1 156 630		1156 630	417 628
	Produits de cessions d'immobilisations			-	-
	Autres produits non courants	537 169		537 169	2 416
	Reprises non courantes, transfert de charges	619 461		619 461	415 213
9	CHARGES DE GESTION NON COURANTES	84 092 617		84 092 617	52 518 764
	Valeurs nettes d'amortissements des Immobilisations cédées				
	Autres charges non courantes	73 806 184		73 806 184	52 122 448
	Dotations non courantes	10 286 433		10 286 433	396 316
10	RESULTAT DE GESTION NON COURANT (8-9)	- 82 935 987		- 82 935 987	- 52 101 136
11	Resultat de gestion (3+6-7+10)	- 15 638 219 971	- 824 871	- 15 639 044 843	4 723 823 645
12	DOTATION À LA RESERVE DE PRÉVOYANCE	- 15 638 219 971	- 824 871	- 15 639 044 843	4 723 823 645
13	RESULTAT NET DE GESTION	-		-	-

Bilan actuariel 2017

- Préambule
- Valorisation des engagements
- Ajustements paramétriques des principales hypothèses actuarielles à fin 2017
- Profil de la réserve de prévoyance
- Tests de sensibilité

Préambule

Le présent bilan actuariel 2017 expose l'état du régime à la fin de l'exercice 2017, c'est-à-dire quinze ans après la prise d'effet de la réforme entérinée par l'AGE du 12 mars 2003.

Cette réforme a consacré la « répartition provisionnée » comme mode de gestion technique et financière du régime.

La gestion en répartition provisionnée nécessite que la situation du régime soit analysée régulièrement afin de s'assurer que la pérennité du régime est acquise sur des horizons glissants d'au moins 60 années.

Il a été décidé pour la CIMR de mener ces analyses annuellement et c'est dans cet esprit que les bilans actuariels annuels depuis 2002 avaient été menés.

Des études ont été réalisées en 2017 pour actualiser les hypothèses prises en compte dans l'élaboration du bilan actuariel. Elles concernent notamment l'âge de départ en retraite, l'évolution du salaire de référence, l'évolution de la valeur du point à la liquidation et l'évolution des actifs cotisants.

La table de mortalité retenue pour l'élaboration du bilan actuariel 2017 est la table d'expérience CIMR avec une espérance de vie de 26 années à l'âge de 60 ans et une dérive de mortalité d'un trimestre par an.

Le bilan actuariel 2017 montre, comme ceux réalisés annuellement depuis de 2002, que le régime reste pérenne, mais que cette pérennité ne s'affirmera dans le temps qu'au prix d'une augmentation régulière du nombre des actifs cotisants et d'un rendement adéquat du portefeuille financier. De même, l'évolution constatée dans l'espérance de vie incite à une grande vigilance dans le suivi du régime et au renforcement de ses réserves.

Par ailleurs, les tests réalisés sur le bilan actuariel 2017 conduisent à confirmer la grande sensibilité du régime à certaines hypothèses.

Valorisation des engagements

Fonds retenu en valeur comptable et rendement à 6%

Les principales hypothèses du scénario de référence retenu pour les études actuarielles sont décrites à la section 2 et détaillées dans le Cahier d'Hypothèses Actuarielles. Elles respectent les dispositions de la réforme.

La valeur actuelle probable (VAP) des prestations s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé (a)	Groupe Fermé
Retraités et ayants cause	43,4	43,4	43,4
Actifs et ayants droit	277,4	135,3	62,8
Total	320,9	178,7	106,2

Cette valeur actuelle probable se répartit en fonction des droits acquis et des droits futurs de la façon suivante :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Droits acquis(b)	106,2	106,2	106,2
Droits futurs	214,6	72,5	-
Total	320,9	178,7	106,2

La valeur actuelle probable des ressources s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
VAP des ressources	258,6	76,0	0,0

La réserve de prévoyance (calculée comme étant la valeur comptable du fonds de prévoyance) est évaluée à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Réserve de prévoyance	49,9	49,9	49,9

La valeur actuelle totale des ressources est donc évaluée à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
VAP total ressources	308,5	125,9	49,9

L'engagement net, non couvert par des cotisations futures ni par le fonds existant, s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Engagement net non couvert	12,4	52,8	56,4

Le taux de préfinancement (ratio de la valeur actuelle probable du total des ressources sur la valeur actuelle probable des prestations) et le taux de couverture (ratio de la valeur de la Réserve de Prévoyance sur la valeur actuelle probable des droits acquis) s'élèvent à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Taux de préfinancement	96,1%	70,4%	46,9%
Taux de couverture	46,9%	46,9%	46,9%

(a) VAP des flux (prestations ou cotisations) en groupe semi-fermé : représente la valeur actuelle des flux financiers probables de la population actuelle des actifs et retraités (hors nouveaux entrants). Ces flux intègrent les droits passés et les droits futurs.
(b) Droits acquis : VAP des flux (prestations ou cotisations) financiers probables de la population actuelle des actifs et retraités en groupe fermé (hors nouveaux entrants). Ces flux intègrent uniquement les droits passés.

Ajustements paramétriques des principales hypothèses actuarielles à fin 2017

Les hypothèses actuarielles retenues dans les études actuarielles sont résumées ci-dessous.

Hypothèses	Valeurs retenues pour les nouvelles projections
Taux de rendement financier/Taux d'actualisation	6%
Profil carrière des actifs	6%
Evolution annuelle du salaire des nouveaux entrants	4%
Evolution annuelle des actifs	0,5%
Table de mortalité	PF 60/64 avec une espérance de vie de 26 ans à 60 ans et une dérive de 1 trimestre /an
Evolution annuelle du Salaire de Référence	3,5%
Evolution annuelle de la Valeur du Point à la Liquidation	3,5%
Evolution annuelle de la Valeur du Point en Service	1%
Taux garanti sur le capital CIMR	3,25% + 0,25%
Montant de la Réserve de Prévoyance	49,9 Mds
Evolution des adhésions individuelles	2 500 nouvelles adhésions par an
Contributions forfaitaires mensuelles	1000
Evolution de la contribution forfaitaire	4%

Les principales hypothèses de base du bilan 2017 ont été maintenues, notamment le taux de rendement financier, les évolutions des effectifs. Les hypothèses modifiées concernent les taux d'évolution du salaire de référence et le taux d'évolution de la valeur de liquidation du point.

Profil de la réserve de prévoyance

Le principe de pérennité suppose que le profil de la réserve de prévoyance doit satisfaire deux conditions :

- Les valeurs du fonds ne doivent jamais être négatives,
- La tendance de variation du fonds doit être positive en fin de projection.

Profil du fonds au 31 décembre 2017

Le fonds projeté en 2017 est présenté ci-dessous :

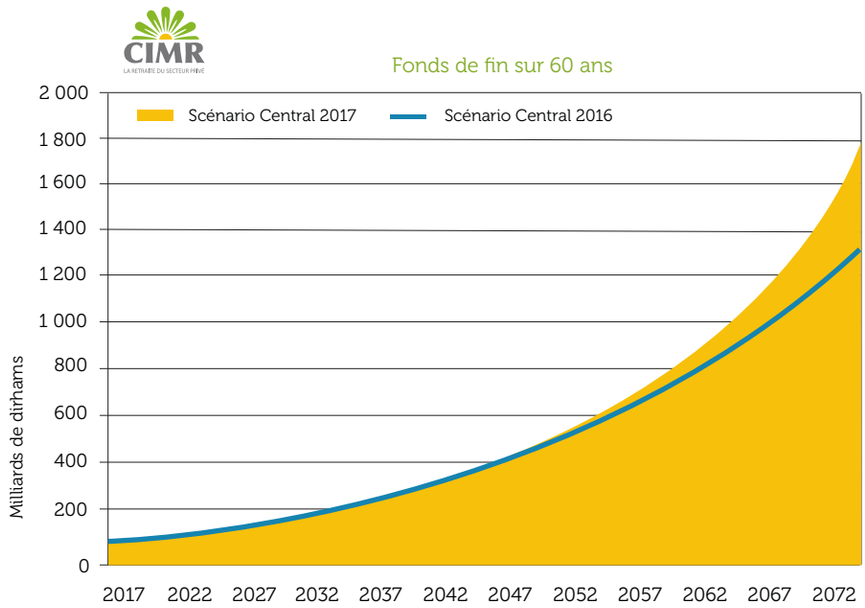

Le graphe montre que les deux principes de pérennité sont respectés puisque le fonds est toujours positif avec une tendance ascendante en fin de projection.

Tests de sensibilité

Conformément aux prescriptions comptables internationales et dans un souci de clarté, une analyse de la sensibilité du profil du fonds en fonction de certaines variations d'hypothèses actuarielles a été effectuée.

Taux de placement

Les tests proposés prennent en compte une variation des taux de placement de +1% et de -1%. Le taux d'actualisation varie de la même façon.

Variation du taux de préfinancement et du taux de couverture

Groupe Ouvert	Rendement 6%	Rendement 5%	Rendement 7%
Taux de préfinancement	96,1%	80,4%	111,8%
Taux de couverture	46,9%	39,8%	54,5%

Variation du profil de la réserve de prévoyance

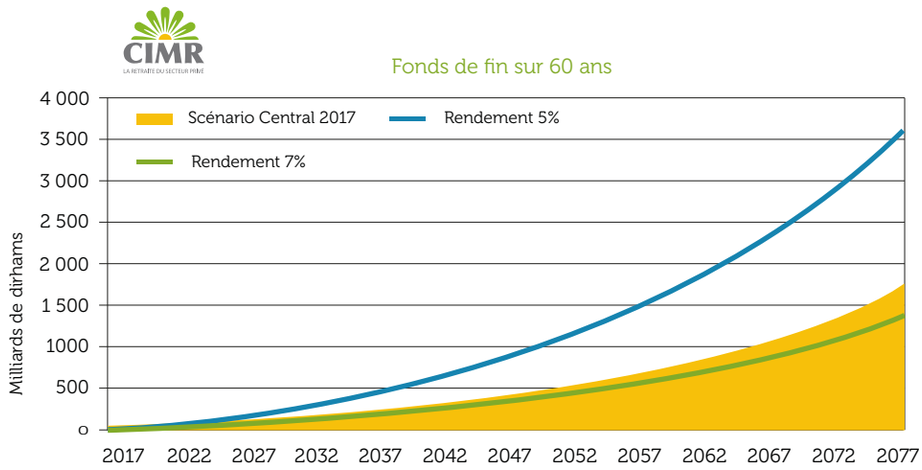

Le test montre que même avec un taux de 5%, les critères de pérennité sont respectés.

Croissance démographique

Les tests proposés prennent en compte un taux d'évolution des actifs de 1% et une stabilité des effectifs au lieu de 0,5 % par an.

Variation du profil de la Réserve de Prévoyance

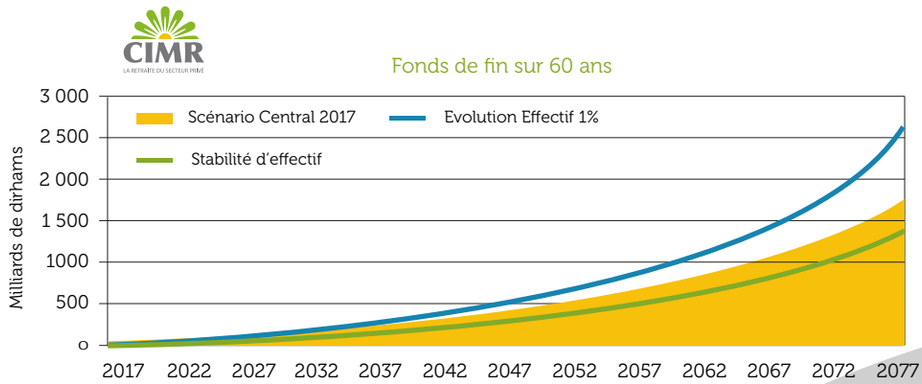

Le graphe montre, une fois de plus, la nécessité d'une augmentation régulière du nombre des actifs cotisants ou d'accéder à un statut qui lui permette de rallier dans l'avenir toutes les entreprises non adhérentes.

Audit et certifications

- Rapport général des commissaires aux comptes
  Exercice du 1er au 31 décembre 2017
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 15 des statuts de la CIMR - Exercice du 1er Janvier au 31 Décembre 2017
- Rapport de l'actuaire indépendant

Rapport général des commissaires aux comptes - exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017

MAZARS
104, bis Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Fidaroc
Grant Thornton
47, rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
Maroc

Aux Adhérents de la
Caisse Interprofessionnelle
Marocaine de Retraite (CIMR)
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la CIMR, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de réserve de prévoyance de KMAD 29 089 198 dont une réserve de l'exercice négative de KMAD 15 639 045.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

1

MAZARS
104, bis Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Fidaroc Grant Thornton
47, rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
Maroc

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CIMR au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note relative au changement de méthodes comptables qui mentionne la comptabilisation en 2017, en provisions, fonds et réserves techniques, de la provision mathématique relative à la capitalisation telle que prévue par le projet de circulaire de l'ACAPS relative au contrôle des organismes de retraite, pour un montant au 31 décembre 2017 de KMAD 20 792 793 et dont l'effet a été de diminuer la réserve de l'exercice à due concurrence.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par les statuts et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux adhérents avec les états de synthèse de la Caisse.

Casablanca, le 02 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL	**FIDAROC GRANT THORNTON**
MAZARS AUDIT ET CONSEIL 101, Bd. Abdelmoumen 20 360 CASABLANCA Tél. : 0522 423 423 (L.G) Fax 0522 423 400	FIDAROC GRANT THORNTON Membre de Reseau Grant Thornton International 47, Rue Allal Ben Abdellah - Casa Tél. : 0522 54 [illegible] Fax : 0522 29 66 78
Adnane LOUKILI	**Faïçal MEKOUAR**
Associé	**Associé**

2

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 15 des statuts de la CIMR – exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017

MAZARS

101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Fidaroc
Grant Thornton

47, rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
Maroc

Aux Adhérents de la
Caisse Interprofessionnelle
Marocaine de Retraite (CIMR)
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA CIMR
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la CIMR, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les statuts, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2017 :

1.1. *Conventions préalablement autorisées par votre Conseil d'Administration*

1.1.1. Convention dépositaire entre la CIMR et la BCP relative à la prestation de service de conservation de titres et des services liés :

- **Personnes concernées :**
  - Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité de Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la CIMR
  - Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la BCP.
- **Nature et objet de la convention :** Définir les termes de service de conservation de titres et des services liés qui seront fournis par la BCP à la CIMR.
- **Date de l'opération :** 05 juin 2017.
- **Conditions de rémunération :** La rémunération correspond à plusieurs prestations (Droits de garde, Opérations Sur Titres, contrôle...). Elle peut être fixe ou variable en fonction du type de prestation et ce, conformément à une grille tarifaire annexée à la convention.

1

MAZARS
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Fidaroc Grant Thornton
47, rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
Maroc

- **Charge de l'exercice :** la charge facturée et comptabilisée au titre de 2017 s'élève à 203,47 KMAD.
- **Montant décaissé :** le montant décaissé au titre de 2017 s'élève à 203,47 KMAD.

1.1.2. Convention entre la CIMR et ATTIJARI WAFABANK liée à la prestation de service de conservation de titres et des services liés :

- **Personnes concernées :**
  - Monsieur Mohamed EL KETTANI en sa qualité de Président Directeur Général de ATTIJARIWAFA BANK et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la CIMR.
  - Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, en sa qualité de membre du conseil d'administration d'ATTIJARIWAFABANK.
- **Nature et objet de la convention :** Définir les termes de service de conservation de titres et des services liés qui seront fournis par ATTIJARI WAFABANK à la CIMR
- **Date de la convention :** 15 juin 2017.
- **Conditions de rémunération :** La rémunération correspond à plusieurs prestations (Droits de garde, Opérations Sur Titres, contrôle…). Elle peut être fixe ou variable en fonction du type de prestation et ce, conformément à une grille tarifaire annexée à la convention.
- **Charge de l'exercice :** la charge facturée et comptabilisée au titre de 2017 s'élève à 330,82 KMAD.
- **Montant décaissé :** le montant décaissé au titre de 2017 s'élève à 330,82 KMAD.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société Larbel, détenue à 100%.

- **Personnes concernées :** La société Larbel en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR ;
- **Nature et objet de la convention :** La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société Larbel.
- **Date de la convention :** 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération :** L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la Société Larbel au taux maximum des intérêts

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 15 des statuts de la CIMR – exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017

MAZARS
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Fidaroc Grant Thornton
47, rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
Maroc

déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des Finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2017 ce taux est fixé à 2,21% annuel HT.

- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2017** : 139.476,61 KMAD
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 2.773,77 KMAD ;
- **Sommes reçues au courant de l'exercice** : 18.269,84 KMAD.

2.2. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société Ramical, détenue à 100%.

- **Personnes concernées** : La société Ramical en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR ;
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société Ramical.
- **Date de la convention** : 17/07/2012 et avenants en date du 28/11/2012 et 31/03/2015.
- **Conditions de rémunération** : Le dernier avenant à cette convention signé au 31/03/2015 prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la Société Ramical au taux de 2,97% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2017** : 292.107,82 KMAD ;
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 15.318,21 KMAD ;
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.3. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société Pasteur, détenue à 100%.

- **Personnes concernées** : La société Pasteur en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR ;
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société Pasteur.
- **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la Société Pasteur au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre

3

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 15 des statuts de la CIMR – exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017

MAZARS
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Fidaroc Grant Thornton
47, rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
Maroc

chargé des Finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2017, ce taux est fixé à 2,21%, annuel HT.

- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2017** : 32.549,02 KMAD ;
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 657,91 KMAD ;
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.4. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société Ranila, détenue à 100%.

- **Personnes concernées** : La société Ranila en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR ;
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société Ranila.
- **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société RANILA au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des Finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2017, ce taux est fixé à 2,21% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2017** : 1.303,06 KMAD ;
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 25,41 KMAD ;
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.5. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société Nejma, détenue à 100%.

- **Personnes concernées** : La société Nejma en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR ;
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société Nejma.
- **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la Société Nejma au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre

4

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 15 des statuts de la CIMR – exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017

MAZARS
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Fidaroc Grant Thornton
47, rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
Maroc

chargé des Finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2017 ce taux est fixé à 2,21% annuel HT.

- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2017** : 863,37 KMAD ;
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 16,70 KMAD ;
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.6. Convention d'avances en compte courant rémunérées, accordées par la CIMR à la société CIMR Foncia, détenue à 100%.

- **Personnes concernées** : La société CIMR Foncia en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR ;
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société CIMR Foncia ;
- **Date de la convention** : 01/01/2016
- **Conditions de rémunération** : La convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la Société CIMR au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des Finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2017, ce taux est fixé à 2,21% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2017** : 4.314,00 KMAD ;
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : Néant.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

Casablanca, le 02 Avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil	**Fidaroc Grant Thornton**
Adnane LOUKILI	**Faïçal MEKOUAR**
Associé	**Associé**

Rapport de l'Actuaire Indépendant

Grant Thornton
L'instinct de la croissance™

Monsieur Khalid CHEDDADI
Président Directeur Général
CIMR
100, Boulevard Abdelmoumen
20340 Casablanca
MAROC

Casablanca, le 23 février 2018

Objet : Attestation de certification du bilan actuariel de 2017

Monsieur le Président Directeur Général,

Le présent courrier vient vous rendre compte de la mission de certification du bilan actuariel de 2017 de la CIMR conduite sur janvier et février 2018.

Nous avons audité, sur pièce et sur place, l'ensemble du processus d'élaboration du bilan actuariel. Les traitements des données et les calculs d'audit ont été effectués avec nos outils Grant Thornton.

Sur la base de nos travaux, nous certifions le bilan actuariel de la CIMR, réalisé selon la procédure élaborée par la Caisse. En effet, nous avons examiné le cahier des procédures, le cahier technique du régime, la qualité des données, le cahier des hypothèses actuarielles, le paramétrage des outils, le calcul des indicateurs de pérennité. Par conséquent, nous validons les résultats des projections financières et démographiques ainsi que les résultats de l'analyse prospective du régime de la CIMR.

Fais à Casablanca, pour valoir ce que de droit,

Jérôme SANDER
Actuaire Associé

Grant Thornton Risk Management
Société par actions simplifiée
Au capital de 40 000 €
RCS Nanterre 429 429 087
29 rue du Pont - 92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 01 41 25 85 85

Jamal HARMOUCH
Directeur Actuariat

GRANT THORNTON CONSEIL
Membre du Réseau Grant Thornton International
17, Rue Ibn Abdellah - Casablanca
05 22 54 44 00 - Fax: 05 22 26 86 19

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie dans le cadre des articles 18 à 25 des statuts, après avoir pris connaissance des rapports moral et financier, des comptes de l'exercice 2017 ainsi que du rapport des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31/12/2017, les approuve dans tous leurs termes et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2017.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 15 des statuts, les approuve et ratifie lesdites conventions.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance des conclusions du Bilan Actuariel réalisé au titre de l'exercice 2017, décide sur proposition du Conseil d'Administration, de maintenir les paramètres techniques du régime pour l'exercice 2018, à leurs niveaux fixés par la réforme 2003.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et définitif au titre de son mandat d'administrateur, à :

• Monsieur Marcel COBUZ représentant LAFARGEHOLCIM.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation en qualité d'Administrateur pour une période de quatre ans, décidée lors de la réunion du Conseil d'Administration le 19 Mars 2018 de :

• Monsieur George MICHOS représentant LAFARGEHOLCIM

Son mandat expire le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, délibérant dans le cadre de l'article 84 de la loi 64-12 et de l'article 26 des Statuts, adopte les modifications suivantes apportées aux articles 7, 14,15 et 21 du Règlement Général de Retraite de la CIMR :

Le 8ième paragraphe de l'article 7 est modifié comme suit : « Les droits correspondant aux Contributions relatives à chaque échéance, ne seront inscrits au profit des bénéficiaires qu'après encaissement intégral de leurs montants en principal et intérêts de retard éventuels, conformément aux dispositions de l'article 57 de la Loi 64-12.

Le 7ième paragraphe de article 14 est modifié comme suit : «Dans le cas où un Allocataire après liquidation de sa carrière initiale, souhaite continuer à acquérir des droits à travers des Contributions salariales ou Forfaitaires, il peut être affilié de nouveau au régime et sa nouvelle carrière sera liquidée en tenant compte des points acquis après liquidation de sa carrière initiale.

Pour les Affiliés ayant acquis des Points dans le cadre de l'Adhésion de groupe de leur employeur personne morale, la date de Liquidation des droits ne peut être antérieure à la date de cessation d'activité chez le dernier employeur de l'Affilié, Adhérent à la CIMR. La Liquidation des droits ne peut être opérée que si les intéressés fournissent une attestation de leur dernier employeur Adhérent à la CIMR, indiquant la date à laquelle ils ont cessé ou cessent d'exercer leurs fonctions dans l'entreprise. ~~Dans le cas où un Allocataire retrouve la qualité d'employé auprès d'un Adhérent à la CIMR, il ne peut être affilié de nouveau au régime et son employeur est dispensé de le déclarer.~~

Le 2ième paragraphe de l'article 15 est modifié comme suit : « Les droits sont attribués en fonction des Contributions ~~ou~~ et des Contributions Forfaitaires versées à la Caisse au jour de la Liquidation des droits. Lorsque l'Affiliation se fait à travers un Adhérent de groupe personne morale employant du personnel salarié, ces droits sont révisés après acquittement par l'Adhérent

Le 1er paragraphe de l'article 21 est modifié comme suit : « Chaque Affilié relevant d'un Adhérent de groupe personne morale employant du personnel salarié pourra opter à la date de Liquidation de ses droits, pour un capital calculé sur la base ~~de l'ensemble~~ de ses Contributions salariales encaissées par la CIMR à partir de 2003 ou par chaque compagnie d'assurance avant 2003, cette option pouvant être exercée séparément pour chaque institution. »

Le 4ième paragraphe de l'article 21 est modifié comme suit : « Dans le cas où l'Affilié opterait pour le versement du capital, la Pension servie par la CIMR sera égale au montant de la retraite au jour de la Liquidation des droits, diminué du montant de la retraite qui aurait été constituée par les versements découlant ~~des~~ de ses Contributions salariales encaissées par la CIMR ou les compagnies d'assurances, liquidées en capital. »

SEPTIÈME RESOLUTION

Désignation des commissaires aux comptes au titre des exercices 2018 -2019 -2020.

HUITIEME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prévues par la loi.

CIMR

LA RETRAITE DU SECTEUR PRIVÉ

Agences Casablanca

Agence Centrale
Résidence Sara, Angle rue Mohamed
El Fidouzi et rue des hôpitaux - Casablanca
Tél : 05 22 42 48 88
Fax : 05 22 99 01 85

Agence Régionale
Boulevard Mohamed V,
Résidence Acacia, N°650 - Casablanca

Agence Agadir

Avenue Hassan II,
Résidence Borj Dlalate - Agadir
Tél : 05 25 07 02 70/71
Fax : 05 28 84 47 01

Agence Fès

Arrondissement Agdal,
Boulevard des FAR, Résidence Houda - Fès
Tél : 05 32 02 02 44
Fax : 05 35 94 13 47

Agence Marrakech

Arrondissement Guéliz, Boulevard Prince
Moulay Abdellah, Menara, 15. Yasmine
Majorelle - Marrakech
Tel : 05 24 43 69 06/20
Fax : 05 24 43 68 74

Agence Tanger

8, Complexe Commercial ABI DARDAE
I. ASSILI MA. 6 & 7 - Tanger
Tél : 05 31 06 18 86

Agence Meknès

Rue Pasteur N°3, Résidence
Pasteur, 1er étage - Meknès
Tél : 05 32 02 02 55/56
Fax : 05 35 51 31 55

Agence Oujda

Angle du Boulevard Idriss Alkbar
et de la rue Chefchaouen, 2ème étage
plâteau n°11 - Oujda
Tél : 05 32 11 06 00

Agence de Safi

Résidence Mimouna 4, 1er étage,
Quartier jrifat - Safi
Tél : 05 25 07 02 85
Fax : 05 24 62 93 04

Agence Tétouan

Avenue Hassan II,
Résidence de la Colombe, bloc A n°8,
1er étage - Tétouan
Tél : 05 31 06 17 30/31
Fax : 05 31 06 17 33

Agence Rabat

Avenue Hassan II, Imm. F 479,
Résidence Ahssan Dar 2, Agdal Riad - Rabat
Tél : 05 30 10 21 60
Fax : 05 37 23 07 99

CIMR

LA RETRAITE DU SECTEUR PRIVÉ

100, boulevard Abdelmoumen 20340 Casablanca
Tel : 05 22 42 48 88 - Fax : 05 22 25 14 85
www.cimr.ma